

**Genève, le 05 août 2003**

**NOTE DE SERVICE N° 05/03**  
**PORTANT CONDITIONS D'OBTENTION D'UN VISA**

- Apporter deux photos d'identité récentes ;
- Remplir un formulaire ;
- Copie du billet d'avion ;
- Carnet de vaccination contre la fièvre jaune ;
- Une attestation de travail ou une photocopie de la Carte professionnelle ;
- Taxes : un mois, avec une Entrée (CHF.50) ; un mois, avec Entrées multiples (CHF.70) ; deux mois, avec une Entrée (CHF.100) ; deux mois, avec Entrées multiples (CHF.120) ; trois mois, avec Entrées multiples (CHF.150) ;
- Délai d'obtention : 24 heures ;
- Pour les Missions officielles ou les Voyages d'affaires présenter une Lettre de l'Organisme ou de la Société prenant en charge les frais de séjour, de rapatriement et médicaux éventuels.
- Si vous vous rendez en Mauritanie en voiture, un **carnet de passage en douane** pour le véhicule est requis et doit donc être présenté lors de l'introduction de la demande de visa.

Le service Visas de l'Ambassade est ouvert du **Lundi** au **Vendredi** de **9h30** à **13h**.

**Le Conseiller chargé des questions financières**

**Mouvadal Ould Sidi**